



TERR'INFOS

Journal d'information de la commune de Terres de Bord

SOMMAIRE

Édito
Budget
Ecole où en est-on ?
Eglise, monument en péril.
Epi-Pelette
City-Stade
Le site internet évolue
Repas des seniors
En 2025
Déjections canines
Agenda
Etat civil
Expression de l'opposition
Quel est notre nom ?

INFOS PRATIQUES

ASTREINTE

Nous rappelons le numéro d'astreinte à joindre en **cas de grande urgence** et en dehors des heures d'ouverture de la mairie :

06 13 63 04 69

Un élu vous répondra ou vous rappellera le plus vite possible. Si vous laissez un message à ce numéro, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées.

PERMANENCES LE SAMEDI MATIN

La mairie de Terres de Bord est ouverte le **samedi matin de 10h00 à midi**. Ce sont des élus qui vous y accueillent chaque samedi.

Chers habitants de Terres de Bord,

Le contexte politico-économique actuel reste fragile. Face à une dette nationale colossale, les collectivités locales ont été injustement désignées comme en partie responsables des dérives budgétaires de l'État. Une accusation infondée, quand on sait que seul l'État peut se permettre de présenter un budget non équilibré.

L'état a fait appel à certaines collectivités locales pour contribuer à la diminution de sa dette. L'agglomération Seine-Eure et le département sont concernées. Ce n'est pas sans conséquences directes sur notre commune, deux exemples :

- Nous avons prévu des aménagements de sécurité sur la D313 dans la traversée de la Vallée avec la création d'une piste cyclable. Le département ne finance plus les mobilités douces, le projet est donc reporté à 2026. Une réunion de concertation aura lieu à l'automne.

- Le département se désengage également de toutes les subventions qui concernent la rénovation du patrimoine. Nous commencerons pourtant, en urgence, des travaux de préservation de l'église Notre Dame de Montaure.

Heureusement, à Terres de Bord, nous avons su anticiper nos actions pour garantir leur financement. En 2025, il s'agit de terminer ce mandat, de répondre, toujours et encore, bien au-delà des engagements pris en 2020.

En cette fin mars, le Conseil Municipal a voté le budget 2025. Cette année encore, les taux des taxes locales n'augmenteront pas, comme depuis notre prise de fonction. Grâce à notre gestion quotidienne et notre suivi des finances, nous sommes revenus à une situation saine et maîtrisée.

En dépit d'une année 2024 peu réjouissante et n'incitant guère à l'optimisme avec ses conflits armés, ses catastrophes climatiques, ses crises sanitaire et énergétique, son contexte politique français financièrement et démocratiquement atteint, je ressens pourtant la nécessité de positiver car la Commune, elle ! se porte très bien !

Avec l'arrivée du printemps, nous avons le plaisir de vous présenter ce nouveau bulletin communal, qui met en lumière les initiatives et les projets en cours dans notre belle commune. Ce numéro est l'occasion de célébrer les activités qui enrichissent notre vie locale et de vous informer sur les événements à venir. Ce sont dix-huit animations qui vous seront proposées jusqu'à fin août ! Remercions tous les bénévoles des associations qui œuvrent pour maintenir cette belle dynamique de vie collective. Je vous invite d'ailleurs à vous impliquer dans les associations locales, votre voix est essentielle pour construire ensemble l'avenir de notre commune.

Je vous souhaite une belle lecture et espère vous voir nombreux lors de nos prochains événements.

Votre Maire,
Patrice PHILIPPE



ANALYSE DU BUDGET 2025

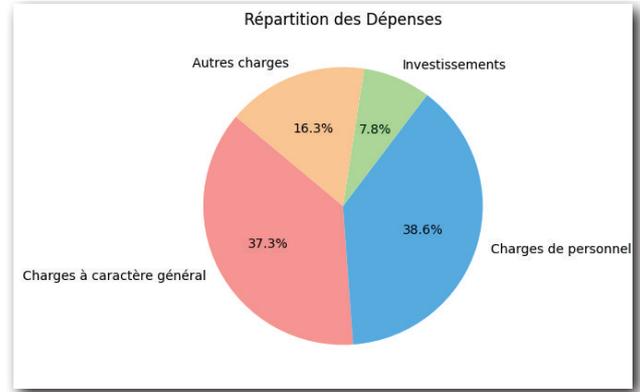
A- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à Caractère Général : Les dépenses incluent des achats de prestations de services, des coûts d'eau et d'assainissement, d'énergie, de combustibles, et d'alimentation, en constante augmentation. On y trouve aussi les frais liés à l'école de la Vallée (40 000 €), les services incendies (40 723 €), la restauration scolaire (68 500 €), le fonctionnement de l'école, les subventions aux associations (12 500 €), etc... Ces dépenses sont essentielles pour le fonctionnement quotidien des services communaux.

Charges de Personnel : Avec 38,6% du budget, cette section couvre les rémunérations des employés titulaires et non titulaires, ainsi que les charges sociales. Cela montre l'importance accordée au personnel communal, garantissant ainsi la continuité des services publics. Elles montrent une légère augmentation mais sont maîtrisées en restant inférieures à 40 %.

Autres Charges de Gestion Courante :

- Les bourses et prix, les indemnités de fonction, et les cotisations de retraite sont parmi les dépenses notables.



Les indemnités de fonction des élus sont passées de 59 000 € en 2019 à 27 500 € depuis notre élection.

- Virement à la Section d'Investissement : Un montant de 81 245,98 € est alloué à l'investissement pour l'exercice courant qui provient de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement. (210 030,34 € en 2024).

Le budget de fonctionnement s'établit à 1 062 101,05 € pour 2025.

B- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes proviennent principalement des impôts et taxes (47,4 %), des dotations de l'État (22,5 %), et des produits des services (versement de l'agglomération pour le centre de loisirs, restauration scolaire, loyers des immeubles) (30,1%). Elles sont stables alors que les dépenses augmentent. A noter, les taux communaux d'imposition n'ont pas augmenté depuis notre arrivée en juillet 2020.

C- INVESTISSEMENTS

Les investissements représentent 7,8% du budget. Ils sont destinés à l'entretien et au développement des infrastructures communales, assurant ainsi un environnement moderne et fonctionnel pour les habitants. Ils montrent un engagement continu dans le développement communal, avec des fonds alloués pour des projets spécifiques qui sont détaillés plus loin dans ce bulletin.

Le budget communal 2025 de Terres de Bord est conçu pour répondre aux besoins actuels de la commune tout en

investissant dans son avenir. Il met l'accent sur le maintien des services publics de qualité, l'entretien des infrastructures (en particulier l'école), et le soutien aux initiatives locales. Ce budget reflète un équilibre entre les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien et les investissements pour le développement futur de la commune.

La situation financière de la commune est bonne comme le révèle le Compte Financier Unique établi par la direction des finances publiques. Deux indicateurs en apportent la preuve :

- Le taux d'épargne brute aussi appelé Capacité d'Auto financement. Il doit être au minimum de 8% et s'établir idéalement aux alentours de 15%. Nous sommes aujourd'hui à 16 %.

- La capacité de désendettement (la durée qu'il faut à la commune pour se désendetter). Il doit être inférieur à 10 ans, nous sommes aujourd'hui à 1,54 an.

Ces deux indicateurs révèlent que la commune peut à nouveau emprunter ce qui était impossible à notre arrivée.



ÉCOLE OÙ EN EST-ON ?

Pourquoi le projet de rénovation n'a-t-il pas encore débuté dans sa globalité ?

Après nous être rapprochés de différents partenaires financeurs (Etat, Département, Agglomération) nous avons dû revoir le projet à plusieurs reprises. Il nous a d'abord fallu redresser les finances communales pour pouvoir à nouveau emprunter (voir article budget).

Puis nous avons adapté le coût global en négociant avec l'agglomération pour cofinancer certaines surfaces qui pourraient être partagées entre le centre de loisirs (Agglomération) et l'école (Commune). La hausse des coûts de construction subie en 2022 et 2023 avec le déclenchement de la guerre en Ukraine (20 à 30 % de plus) augmentait considérablement la part communale.

Pourquoi reconstruire une salle de

restauration scolaire alors que la salle des fêtes située juste à côté de l'école est utilisable ? Pourquoi construire deux dortoirs alors que le même peut-être utilisé par le centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances et l'école le reste du temps ? Idem pour la salle de motricité par exemple.

Sur la base de ces constats, nous avons travaillé avec l'agglomération pour cofinancer ces surfaces et ainsi baisser les financements nécessaires.

Nous sommes maintenant en attente de l'Agglomération Seine-Eure pour acter deux points et délibérer :

- Le ratio de partage de la rénovation des surfaces partagées (0,48 pour la commune et 0,52 pour l'agglomération, au prorata du temps d'occupation)

- Le fait de déléguer la maîtrise d'ouvrage à un prestataire extérieur. L'agglomération hésite à prendre en interne la maîtrise d'ouvrage ce qui générerait des économies

supplémentaires.

Malgré tout nous avons avancé pour améliorer les conditions d'accueil de nos élèves :

- L'ancienne salle de restauration scolaire et la cuisine attenante ont été rénovées pour accueillir la classe de Moyens/Grands qui était auparavant dans la yourte. Cette dernière est occupée par le centre de loisirs.

- Le bloc WC sera entièrement revu dans les mois qui viennent et conservé dans le projet de rénovation global. (Voir en 2026).

- La fibre est arrivée dans l'école.
- L'accès à l'école est plus sécurisé sur le temps scolaire avec la pose d'un interphone et d'une gâche électrique.

Nous poursuivons ces améliorations jusqu'à ce qu'un accord définitif soit trouvé avec les partenaires du projet de rénovation/extension de l'école et du centre du loisirs intercommunal.

ÉGLISE NOTRE-DAME DE MONTAURE : MONUMENT EN PÉRIL

L'église Notre-Dame de Montoire, **construite dans la seconde moitié du 11ème siècle**, est de plan cruciforme, dotée d'une crypte sous le chœur.

Elle est inscrite aux **Monuments Historiques** et **souffre de multiples pathologies la mettant en péril** :

- couverture en très mauvais état.
- désordres dans les maçonneries rongées par l'humidité.
- présence de champignons xylophages.

La commune de Terres de Bord a donc **choisi un architecte du patrimoine afin d'établir un diagnostic de l'église** selon un cahier des charges définis par Mr Wasylyszyn, ingénieur du

patrimoine. **Le coût de cette étude réalisée en 2024 est de 23 686 €.**

Le **montant des travaux est estimé par les architectes à 1 819 580 €** et **devra bien évidemment être phasé dans le temps, tout en sollicitant les subventions liées au patrimoine !**

Dès cette année, des **travaux d'urgence vont être réalisés** pour un montant estimé de 13 145 € HT :

- Entretien des gouttières et tuyaux DP comprenant le nettoyage sérieux et la vérification du bon écoulement des eaux, reprise du raccordement déficient et évacuation des déchets
- Pour l'ensemble des gouttières de la nef, chœur et transept
- Vérification à la caméra de l'état du réseau d'évacuation des EP.

• Dépose avec soin de la croix sommitale en pierre du porche et mise en dépôt.

• Création de trappes d'accès en toitures pour accès aux combles afin de préparer la phase d'étude AVP.

• Réalisation de sondages dans les sols de la nef et des transepts pour déterminer la nature des anciens sols, remblais provisoires et évacuation des déblais



EPI-PELETTE , L'ÉPICERIE PARTICIPATIVE

L'épicerie participative de notre commune est **ouverte à tous, habitants de la commune ou non**, depuis décembre **dans l'ancienne mairie de Tostes**.

Le local, en très mauvais état, a été rénové grâce à un chantier participatif mené par les adhérents de l'association Terres d'échanges. Merci à tous ceux qui ont œuvré ! La commune a financé l'achat des matériaux et les travaux « lourds » (maçonnerie, électricité) en préservant ainsi le patrimoine communal

Pour venir y faire vos courses, vous devez **adhérer à l'association "Terres d'échanges" (15€ par an et par foyer) et participer 2 heures par mois pour tenir l'épicerie ou participer aux tâches de fonctionnement (achats, réceptions des produits, ménage, etc....). Des dérogations sont possibles, renseignez-vous !**

85 familles sont déjà arrivées. Dans les rayons de l'épi-pelette, vous trouverez des produits locaux

(confitures, miels, fruits et légumes), des produits frais (yaourts, viandes...) et des courses de dépannage (hygiène, épicerie...).

Vous pourrez donc acheter des produits de producteurs locaux, de qualité et à prix coûtant puisqu'il n'y a pas de charges de personnel.

Sans être adhérents, vous pourrez aussi vous **installer dans le coin lecture avec la bibliothèque**, genre

Horaires :

mercredi : 16h00 à 19h00

vendredi : 16h00 à 19h00

samedi : 10h30 à 12h30

16h30 à 18h30

boîte à livres, **y prendre un café**, vous y retrouver pour **un moment d'échange...**

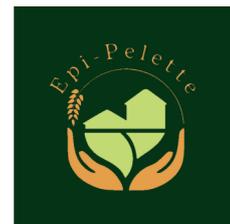
L'association **Terres d'échanges** propose aussi des **animations ouvertes à tous** et prochainement de **nouveaux services** comme par exemple la possibilité de faire des photocopies.

Alors n'hésitez pas à passer pour vous promener dans les rayonnages pendant les heures d'ouvertures !

Cela vous donnera sûrement envie d'adhérer à l'association et participer à cette belle aventure humaine qui rassemble des habitants venus de tous les hameaux.

Retrouvez tous les détails sur le site du **DeuxSept**, magazine départemental d'information :

<https://www.deux-sept.media/videos/societe/epi-pelette-lepicerie-participative-qui-redonne-vie-a-terres-de-bord/>



Contact :

epi.pelette@gmail.com

LE NOUVEAU CITY STADE

Le nouveau City stade est opérationnel depuis le mois de novembre 2024.

Installé par l'entreprise Husson à la place de l'ancien terrain de tennis, il permet aux jeunes et moins jeunes de venir pratiquer des activités sportives tel que le basket, le volley-ball, le football, etc...

Depuis son installation, de nombreux jeunes y viennent les mercredis ou les week-ends pour se détendre et il est utilisé par l'école et le centre de loisirs.



Nous espérons que le City stade facilitera les rencontres entre jeunes de la commune.

L'inauguration aura lieu au printemps, un mercredi, dans le courant du mois de mai certainement, la date vous sera communiquée.

Lors de l'inauguration, l'entreprise Husson organisera une animation sportive avec les jeunes autour d'un nouveau jeu le 3V3.

Le budget global pour l'installation du city stade est de 58 069,65 € HT avec

une prise en charge de l'agence nationale du sport pour un montant de 15 687 € HT et une subvention de l'agglomération Seine-Eure de 21 191 € HT. Le coût pour la commune est de 23 228,58 € HT euros.

Très utilisé à l'arrivée des beaux jours, le terrain de pétanque qui se situe juste à côté du City stade à besoin lui aussi d'un rafraîchissement.

Une rénovation est prévue dans les prochains mois, elle sera faite par les employés communaux pour réduire les coûts.

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE ÉVOLUE.

Le nouveau site internet de la commune est ouvert. Plus dynamique et agréable, adapté aux smartphones, l'interface de gestion a été revue pour permettre à des personnes non initiées de publier facilement des articles sur le site.



<https://terresdebord.fr/>

REPAS DES SENIORS

Avec le retour des beaux jours, c'est le moment du repas de printemps pour les retraités de la commune.

Ce dimanche 30 mars, le plus important pour la centaine de personnes présentes n'était pas le passage à l'heure d'été, mais bien de partager la bonne humeur ambiante au son de la musique de Dominique Legrand et de sa chanteuse Laëtitia !

Un grand merci aux jeunes du Conseil Municipal des Jeunes pour leur active participation !

Allez, on remet ça l'année prochaine ?



RÉNOVATION CALVAIRES DE DEUX

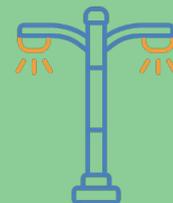
L'association SOS calvaires a été retenue pour pour la rénovation de 2 calvaires, celui à l'intersection rue des Forrières rue Maxime Marchand et le second au rond-point de la D79 et D313.



Le 1er devis s'élève à 1 755.84€ pour le calvaire à l'intersection rue des Forrières rue Maxime Marchand. Le 2nd à 2 230.32€ pour le calvaire au rond-point de la D79 et D313.

Une subvention au titre du fond de concours de l'agglomération Seine-Eure sera sollicitée.

ECLAIRAGE PUBLIC : DES TRAVAUX POUR MOINS CONSOMMER.



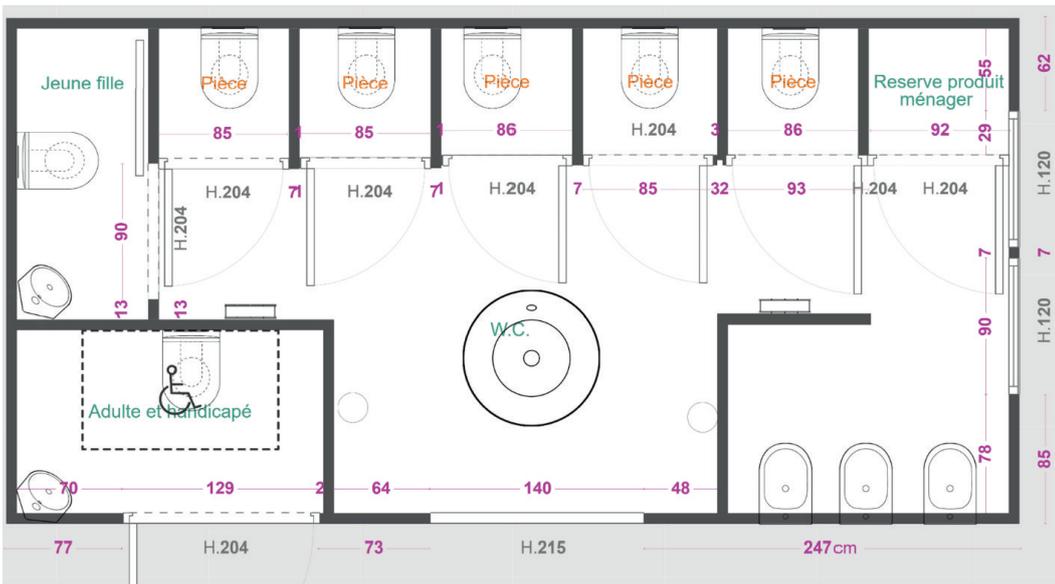
Les lampes à Iodure de sodium qui équipent 69 mâts d'éclairage public de la commune vont être **remplacées par des lampes LED**. Ces travaux sont prévus **rue de la Résistance à Montaure et rue de la Mare aux saules** à Tostes, ils sont réalisés par le **SIÈGE 27**. Le reste à charge pour la commune est de 7 334, 00 €.

70 % de consommation en moins, moins de maintenance et une durée de vie plus importante, des économies en perspective.

DES TOILETTES NEUVES À L'ÉCOLE !

Alors que l'acquisition de la propreté est pour l'enfant le fondement de l'accès à la vie sociale et la condition de son admission à l'école, la prise en charge éducative s'arrête aujourd'hui à la porte des toilettes marquant ainsi une contradiction avec les valeurs d'hygiène corporelle, de respect du corps et de respect des autres prônées par l'école. À l'école primaire, les enfants sont confrontés à une situation paradoxale : devoir respecter les principes qui leurs sont enseignés, tant à la maison qu'à l'école alors même que les lieux d'aisance et d'hygiène qui leur sont proposés dans le cercle éducatif ne leur permettent pas d'appliquer ces principes dans de bonnes conditions. Comment demander à des enfants de respecter des pratiques d'hygiène dans des lieux qui ne les respectent pas et ne leur permettent pas d'expérimenter ces moments dans des conditions décentes ? Le problème existe à Terres de Bord, engendrant des conséquences physiques et psychologiques pour les enfants ainsi que des répercussions sur leur comportement à l'école et leurs résultats scolaires.

Les toilettes de l'école datent de sa construction dans les années 1970



et n'ont été que peu rénovées. Elles sont totalement insuffisantes voire insalubres.

A la **demande des membres du conseil d'école**, nous avons donc travaillé **pour un renouvellement complet de cet espace qui est essentiel au bon accueil des élèves**.

Des **travaux de reconstruction à neuf** devraient donc **débuter cet été** pour **doubler le nombre de WC** et offrir un lieu agréable et propre. Vous trouverez ci-dessous le plan du nouveau bloc sanitaire qui devrait voir le jour dans les mois qui viennent. Il sera bien entendu conservé lorsque les travaux plus globaux débuteront.

RELEVÉS DE VITESSE ET DU NOMBRE DE VÉHICULES.



A la demande de quelques habitants, des comptages sur la vitesse vont être effectués du **22 au 28 mai** dans les **rues Pasteur et de la**

Résistance. Le **département** les **prend en charge**. Ils permettront d'identifier clairement les éventuels besoins en aménagements routiers à mettre en place, en coordination avec le département puisque ces voies sont des routes départementales.

DÉFENSE INCENDIE AUX FOSSES



Une partie du hameau des Fosses reste à protéger sur le risque incendie.

Une bouche d'incendie ne peut pas être placée puisque nous sommes en bout de ligne avec un débit insuffisant. Une bache en aérien serait, en plein cœur du hameau, très inesthétique et sa durée de vie n'est que

de 10 ans. Une **réserve d'eau en acier enterrée de 30 mètres cubes est proposée** après achat par la commune d'un terrain situé en face de l'arrêt de bus.

Puisqu'une partie des habitants des Fosses dépendent de Louviers, nous nous sommes rapprochés de cette commune et nous avons obtenu l'engagement des services techniques pour la prise en charge de la moitié des travaux et de la réserve d'eau. Nous sommes en attente d'une délibération du Conseil Municipal de Louviers qui devrait être prise en mai. **L'entreprise ESA Evolutions fera les travaux et installera la réserve pour 26 000€.**



INSTALLATION DE BANCS

Des bancs vont être installés :

- A l'école Il s'agit du "banc de l'amitié". Un enfant seul s'y installe quand il est seul et d'autres enfants le rejoignent.
- L'installation d'un autre banc est proposée pour le cimetière de Tostes et deux autres dans celui de Montaure. C'est une demande faite par les habitants de Terres de Bord qui viennent se recueillir sur les tombes de leurs familles et amis.

Extrêmement solides, ces bancs sont conçus pour durer. Ils sont fabriqués en France par la même société que le city stade.



DÉJECTIONS CANINES

Ramasser les déjections de son animal permet son intégration dans la commune.



Fêtes et animations -

le Calendrier

MAI 2025 À AOÛT 2025

Samedi 3 mai de 7h à 18h : Foire à tout de printemps, terrain communal rue des Forrières. Organisé par le Comité des fêtes de Montaure

Judi 8 mai : Commémoration du 8 mai 1945, monument aux morts, cimetière de Montaure

Dimanche 11 mai de 10h à 17h30 : Terres de Bord à Vélo, salle des fêtes St Anne, Tostes. Puces vélo, balades, atelier remise en selle. Organisé par la mairie

Vendredi 16 mai : Apéro partage pour les habitants de la Vallée. Organisé par la Vallée des loisirs

Vendredi 16 mai 20h30 : Pierres en lumières, église Notre-Dame de Montaure

« Autour de la voix » : prestation des élèves de l'École de Musique de l'Agglo Seine-Eure (site de Pont de l'Arche) Organisé par le département de l'Eure, la Fondation du patrimoine et la mairie.

Dimanche 18 mai : « Les vieux Pistons », terrain communal rue des Forrières. Rassemblement de véhicules anciens. Organisé par Terres de fêtes

Mardi 20 mai 14h30 : Conférence à destination des retraités « Prévention des accidents domestiques », salle des fêtes St Anne de Tostes. Suivie de 2 ateliers pratiques les 26 mai et 3 juin. Organisé par l'ASEPT Normandie et la mairie

Vendredi 30 mai : Fête des voisins à la Vallée. Organisé par la Vallée des loisirs

Samedi 7 juin 12h : Repas 80 ans de l'UNRPA, salle des fêtes St Anne, Tostes

Organisé par la section de Montaure-Tostes de l'UNRPA

Mercredi 11 juin : Visite du Conseil Municipal des Jeunes à l'Assemblée Nationale organisée par la mairie

Judi 12 juin : Journée plein air avec randonnée et pique-nique. Organisé par la Vallée des loisirs

Samedi 14 juin : Kermesse de l'école de Montaure

Samedi 14 juin 17h : Spectacle de fin d'année de Music'Arts, salle des fêtes St Anne, Tostes. Elèves des cours de théâtre

Vendredi 20 juin 19h : Spectacle de fin d'année de Music'Arts, salle des fêtes St Anne, Tostes. Elèves des cours de musique

Dimanche 29 juin : Foire à tout, rues de Tostes. Organisé par la Vallée des loisirs

Lundi 14 juillet 11h : Commémoration de la fête nationale, monument aux morts de Tostes, rue de l'église

Weekend du 23 et 24 août : Fête de la libération, terrain communal et prieuré rue des Forrières.

Concerts gratuits, foire à tout, camp viking. Organisé par la mairie et Terres de fêtes

Samedi 30 août 16h : Musicales de Normandie : concert à l'église de Montaure. Quatuor féminin baroque chants et instrumental. Organisé par la mairie, la Région Normandie et l'Agglo Seine Eure

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

GOSSE Jacques
 BUQUET Thérèse
 STERN Sylvie
 DUBOSC Gilbert
 VENTRE Karine
 ROULEY Serge
 LEROUX Roberte
 BOURGES Gisele
 JOUVIN Rene
 LONGUEMART Philippe
 THIERRY Claude
 BRISSET Denise
 GOBLOT Mireille
 MILLON Fabien



MARIAGES

DESHAYES Didier et NICLOT Adelaïde
 LACAÏLLE Stéphane et DUFAUX Morgane
 VERNA Jean-François et SIMONOT Coralie
 CAPART Armand et MAGNIER Emmanuelle
 FEILDEL Jonathan et DUVAL Nolwenn
 LEVASSEUR Bertrand et FEUILLANT Ophélie
 BEAURUELLE Thomas et DJIRE Agna
 AUTECHAUD Guillaume et DULONG Cécile
 PALOS Killian et COTTE Clémence

NAISSANCES

MAILLARD RODRIGUEZ June	DE ALMEDA Mathis
CHAUMONT Marius	BUFFET Elijah
LEFORT Madeleine	HENRY Clara
SCHINDLERI Ivy	CLEMENT Charlize
HOVETTE Jules	VILLIERS MABADI Noah
LECUYER Aloïs	HUSSONNOIS Léon
BLOCH Hugo	

COMMENT NOUS APPELONS-NOUS ?

Les Archépointains et les Pétrorcoriens ne sont pas des gladiateurs romains mais les gentilés respectifs de Pont de l'Arche et Périgueux (Dordogne). C'est souvent la première question des nouveaux arrivants dans une commune : comment nous désigne-t-on collectivement ? Et la réponse n'est pas toujours aisée car le gentilé (ou ethnonyme) ne se déduit pas systématiquement du nom de la ville. La récente création des communes nouvelles, comme le redécoupage régional, ajoutent quelque complexité supplémentaire.

En 2017, au moment de la fusion entre Montauze et Tostes, le nom Terres de Bord a été imposé sans consultation des habitants et le gentilé a été oublié. Comment faut-il dénommer les ressortissants de Terres de Bord ?

Armand Launay dans son livre « Les secrets de Terres de Bord » proposait les « Borditerriens ».

Le gentilé est un élément constitutif de l'identité locale qui fédère en interne une population autour de son « nom de famille ». Mais comment souhaitez-

vous vous appeler ? ...

Faites-nous part de vos propositions, nous soumettrons les trois plus nombreuses à un référendum local pour que nous puissions collectivement nous choisir un nom.

Vous pouvez nous envoyer vos propositions jusqu'au **31 juillet 2025** à :

Par mail : gentile@terresdebord.fr

Par courrier : **Mairie de Terres de Bord, 144 rue du 8 mai 1945 – 27400 Terres de Bord**

Ou en scannant ce QR Code :



L'OPPOSITION S'EXPRIME : UNE INFO EN CACHE UNE AUTRE...

31 mars, début du conseil, très peu d'infos du maire. A signaler tout de même la mise en ligne de la **3ème version du site communal** : site annoncé plus graphique, plus fluide, plus agréable et plus facile à modifier. Sauf que, plus utile et plus complet: toujours pas !

Surprise de taille pour 2 anciennes associations ! L'UNRPA et les Anciens combattants sont fusionnées. **Et tout ça pour la modique somme de 3000 €.**

La présentation du Compte Financier Unique dit CFU (compte administratif du Trésor Public + compte de gestion de la commune) nous a orientés vers les **ratios favorables à un nouvel emprunt** pour mieux nous détourner du remboursement de la **dette (148950€** emprunt renégocié fini en 2029).

Le Trésor Public analyse les ressources propres de la commune, « solde négatif : **annuité de la dette non couverte** ». Inscrit tel quel.

Tel un magicien, un superbe **tour de passe-passe**.

Dans notre lettre de février 2024, nous rapportions la délibération du Conseil communautaire de la CASE concernant le zonage de la Vallée et des Fosses. Depuis, ces 2 hameaux sont donc éligibles à **l'assainissement collectif** « tout à l'égout ».

Dès lors, aucun obstacle ne s'oppose à la programmation de ces travaux.

Que manque-t-il alors ? La volonté politique du Maire de Terres de Bord !